



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



L'ÉRABLE  
TERRE DE CRÉATIVITÉ

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION

Avis public est donné par les soussignés que, conformément à l'article 70 de la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation pour l'année 2019, de chacune des municipalités ci-dessous énumérées, est déposé comme suit :

#### Première (1<sup>re</sup>) année

#### **Inverness, Lyster et Princeville**

QUE tout intéressé peut en prendre connaissance au bureau municipal concerné ;

QUE toute demande de révision concernant le rôle doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019, au moyen du formulaire prescrit sous peine de rejet ;

QUE les contribuables de ces municipalités doivent déposer leur demande de révision au bureau de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, G6L 3S7 ;

QUE les formulaires de « demande de révision » sont disponibles au bureau de la MRC de L'Érable, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné à Plessisville, ce 31 octobre 2018.

M<sup>me</sup> Marie-Pier Pelletier, secrétaire-trésorière, Municipalité d'Inverness

M<sup>me</sup> Suzy Côté, secrétaire-trésorière, Municipalité de Lyster

M<sup>e</sup> Olivier Milot, greffier, Ville de Princeville